

De la fermeté face aux tentations

De la fermeté face aux tentations

Allah le Très Haut dit : *Nous avons placé ce qu'il y a sur la Terre pour l'embellir, afin de les mettre à l'épreuve (...) [18;7]*, affirmant par là, le sens même de notre passage sur Terre : le test, l'examen, la mise à l'épreuve par le bien et par le mal, comme Il le dit encore : *Nous vous éprouverons par le mal et par le bien [à titre] de tentation [21;35]*. Et c'est à cette fin, qu'Il a embelli la surface de la Terre nous rendant désirable certains plaisirs : *On a enjolivé aux gens l'amour de ce qu'ils désirent : femmes, enfants, trésors d'or et d'argent, chevaux marqués, bétail et champs ; tout cela est l'objet de jouissance pour la vie présente, alors que c'est près de Dieu qu'il y a bon retour [3;14]*. Or la réaction qu'Allah attend de nous, croyants et musulmans, face à ces tentations et ces plaisirs de la vie, n'est pas que nous nous en privions totalement ni que nous renoncions totalement à eux : *Interroge : 'Qui donc peut interdire les vêtements qu'Allah a créés pour Ses serviteurs, ainsi que les bonnes choses ?' Réponds : 'Elles sont destinées à ceux qui ont la foi, dans cette vie, et exclusivement à eux au Jour de la Résurrection'...* [7;32]. Ce qu'Il attend de nous plutôt, c'est que l'on fasse preuve d'une certaine retenue face à ces plaisirs, afin, tout d'abord, de distinguer le licite de l'illicite, pour ne profiter que de la première catégorie en évitant la seconde. À ce sujet, l'Envoyé d'Allah paix et salut sur lui nous a mis en garde : *Il viendra un temps où les gens ne se préoccuperont plus de savoir si leur subsistance est licite ou non [Al Boukhari]*. Dans un deuxième temps, une fois que le croyant a distingué le licite de l'illicite - *et cela ne concerne bien sûr pas que le domaine alimentaire !* - il devra veiller à ne pas exagérer de ces bienfaits, au point où ceux-ci le détourneraient de ses devoirs religieux ou deviendraient le centre même et le but de son existence !

Pour ce qui est de l'exagération, le Très Haut dit : *Et mangez et buvez ; et ne commettez pas d'excès, car Il n'aime pas ceux qui commettent des excès [7;31]*, citant l'exemple des plaisirs de la bouche, pour arriver à la règle générale qui s'applique à tout type de plaisirs licites : *ne commettez pas d'excès*. Or, on ne peut parler d'excès, comme nous l'avons dit, que lorsque cela pousse la personne à transgresser des interdits ou à négliger des obligations. Quant à l'épreuve de voir son plaisir ou sa distraction, devenir passion, en prenant une place beaucoup trop importante dans sa vie, le Coran y fait allusion lorsqu'il dit : *Ne vois-tu pas celui qui a fait de sa passion sa divinité ? Est-ce à toi d'être un garant pour lui ? [25;43]*. Et l'Envoyé d'Allah paix et salut sur lui invoquait la protection de Son Seigneur en disant : *ne fais pas [ô mon Dieu] de ce bas-monde mon principal souci [Al Tirmidhi, Sahih]*. Cette introduction faite, nous allons aborder deux types de tentations auxquelles le prophète Youssef fut exposé et que nous pouvons rencontrer également : la tentation de l'interdit avec les personnes de sexe opposé, d'abord, la tentation vis-à-vis du pouvoir et de la richesse ensuite.

La tentation des femmes/hommes. Le Coran mentionne comment Youssef, devenu jeune homme, fut courtisé par la femme de son maître, dans la maison duquel il avait grandi. Avec pudeur, le Coran nous fait comprendre comment cette femme, belle et puissante, et devenue folle amoureuse de, ce qui n'était que son domestique, tenta par tous les moyens d'arriver à ses fins. Or, si Youssef ne pouvait que ressentir de l'attirance vis-à-vis de cette femme, sa foi

l'obligea cependant à se retenir vis-à-vis d'un acte qu'Allah répugne lorsqu'il est accompli en dehors du cadre légal du mariage : *Et, elle le désira. Et il l'aurait désirée n'eût été ce qu'il vit comme preuve évidente de son Seigneur. Ainsi [Nous avons agi] pour écarter de lui le mal et la turpitude. Il était certes un de Nos serviteurs élus [12;24].* La femme revint à la charge à plusieurs reprises, et n'ayant obtenu ce qu'elle désirait par la douceur et le charme ; elle passa à la menace et à l'intimidation : *Elle dit : 'Voilà donc celui à propos duquel vous me blâmiez. J'ai essayé de le séduire mais il s'en défendit fermement. Or, s'il ne fait pas ce que je lui commande, il sera très certainement emprisonné et sera certes parmi les humiliés [12;32].* Youssouf était si sincère, il craignait tellement Allah, et avait en même temps peur de succomber à la tentation, qu'il en vint à formuler cette invocation : *Il dit : 'Ô mon Seigneur, la prison m'est préférable à ce à quoi elles m'invitent. Et si Tu n'écarter pas de moi leur ruse, je pencherai vers elles et serai du nombre des ignorants [12;33].* Or, dans la société non croyante, dans laquelle vivait Youssouf, la résistance face à certaines tentations est plus dure encore que dans des sociétés croyantes, ceci parce que, des actes immoraux du point de vue de la foi, sont parfois considérés comme tout à fait normaux ou sans réelle gravité, par les gens qui ne connaissent pas Dieu. Aussi la récompense du croyant qui s'abstient de l'illicite lorsque celui-ci est facile à commettre et à portée de main, sera multipliée. Le croyant et la croyante se doivent donc de faire preuve d'une grande pudeur vis-à-vis des personnes du sexe opposé, en évitant non seulement l'acte interdit, mais aussi, tout ce qui est susceptible d'y conduire. C'est ce qui ressort de la Parole du Très Haut : *Et n'approchez point la fornication. En vérité, c'est une turpitude et quel mauvais chemin ! [17;32].* Il n'a pas dit simplement : *ne la commettez pas*, mais Il nous a défendu ne serait-ce que de nous en approcher, au travers de tête-à-tête etc. La solution à cette épreuve ne consiste pas pour nous à formuler l'invocation de Youssouf, mais plutôt à chercher à nous marier - jeunes de préférence, pour suivre le conseil du Prophète paix et salut sur lui - et conformément aux règles établies par notre religion, demandant à Dieu : *Ô notre Dieu... donne-nous dans nos époux/épouses et nos enfants, une source de bonheur et fais de nous des modèles de piété [25;74].*

La tentation du pouvoir et de l'argent. Lorsqu'après avoir passé plusieurs années en prison, Youssouf, fut convoqué par le roi, dont il avait interprété un rêve ; il ne se précipita pas pour répondre à l'invitation qui impliquait pourtant sa libération. Non, Youssouf, l'étranger et le prisonnier, exigea que lumière soit d'abord faite sur son affaire, afin qu'il soit innocenté avant d'être libéré ! Une fois établi à l'un des postes clés du royaume, Youssouf sut rester humble, accomplir correctement son travail, sans oublier ni sa foi ni ses principes et sans abuser de son pouvoir. Or, rares sont ceux qui, éprouvés par l'élévation sociale ou la détention d'une quelconque autorité arrivent à garder la tête sur les épaules et à observer les commandements Divins. Les compagnons du Prophète paix et salut sur lui furent parmi ceux que Dieu a préservé : *ceux qui, si Nous leur donnons la puissance sur terre, accomplissent la Prière, s'acquittent de la zakat, ordonnent le convenable et interdisent le blâmable. Cependant, l'issue finale de toute chose appartient à Allah [22;41].*

Nous demandons à Allah une belle fermeté face aux épreuves de cette vie et de l'autre !

Et Dieu sait mieux !